

# Nyon: questions-réponses sur le nettoyage

La question posée au mois de février de cette année par le conseiller communal Christian Pühr était courte et explicite. L'élu demandait si le budget que la commune attribue aux produits de nettoyage – 160 000 francs par an – tenait compte des recommandations récemment publiées par la Communauté d'intérêt écologie et marché (CIEM). La manière dont les services allaient prendre en charge cette question et y répondre nous a paru la meilleure façon d'entrer dans ce sujet.

Toute proportion gardée, le nettoyage des immeubles/installations communales représente une part non négligeable du budget d'une commune. Pour la ville de Nyon, qui compte un peu plus de 18 000 habitants et dont le budget global tourne autour de 100 millions, l'entretien d'une quarantaine d'immeubles ou installations sportives représente, frais et salaires compris, quelque cinq millions. Il est assumé par une forte équipe de 45 personnes – dont 13 femmes – relevant de l'Office de maintenance.

## Formation pour maintenir le personnel à niveau

«L'installation de cet office», commente Dominique Baumann qui le dirige, «remonte à l'année 2006 et il correspondait à une réorganisation de nos prestations communales en l'espèce. Cette structure adaptée aux besoins de la ville encadre les personnels formés au bon usage des produits de nettoyage. Et un peu plus à la conciergerie des immeubles, à la surveillance des élèves dans le cas des établissements scolaires, à l'entretien du matériel.»

En dehors de cette tâche quelques employés communaux sont à la fois concierges en charge de l'entretien mais aussi maîtres-nageurs et samaritains dans les deux piscines qui accueillent des dizaines de milliers de «clients» chaque année. Relevons que l'importante charge, représentée par l'entretien des 20 000 mètres carrés de gazon composant le décor de la très belle piscine de plein air de la ville, est assumée par les jardiniers.

Comment s'assurer que le nettoyage des immeubles/installations de la ville répond à la plupart des critères écologiques évoqués précisément dans les documents de la CIEM? «Le nettoyage fait l'objet de fiches techniques distribuées avec le produit par notre fournisseur principal», relève Dominique Baumann. «Dans la très grande majorité, il s'agit de concentrés de produits à diluer



*Dans une ville de 18 000 habitants dont le budget avoisine 100 millions de francs, le nettoyage ne représente qu'un pourcentage assez modeste.*

*(Photos: ville de Nyon)*

dans des proportions précises. Sous l'effet de la loi, le fabricant a dû modifier son offre, l'adapter aux exigences nouvelles. L'application au quotidien implique le respect de ces normes. Pour maintenir le personnel à niveau, nous organisons chaque année quatre cours d'une journée. Cette formation est organisée dans nos locaux avec le soutien du fournisseur des produits de nettoyage dont nous attendons beaucoup au plan de la recherche et de ses applications.»

## D'abord la qualité du nettoyage

En pratique, le chef d'office a construit une règle d'emploi en testant avec le personnel les temps nécessaires pour les divers nettoyages dont la fréquence varie selon l'usage. «Ce que l'on recherche d'abord, c'est la qualité du nettoyage», commente Dominique Baumann. «Au fil des travaux nous avons établi des calculs pour tous les immeu-

bles. On a stipulé le nombre de passages, les fréquences, les besoins. Selon les bâtiments communaux, les publics varient. Ici, ce sont des observations de bon sens, mais nos équipes vont plus loin dans la recherche des meilleurs résultats. Dans tous les secteurs concernés, jusques et y compris le tri des déchets, on peut dire que le personnel joue le jeu.»

L'arrivée récente des microfibrés qui améliorent les techniques de nettoyage est un élément, parmi d'autres, d'une recherche continue du meilleur rapport entre la propreté des bâtiments et l'emploi raisonné de l'argent public. A raison, Dominique Baumann met en avant l'engagement des personnels pour parvenir à ces résultats: «Par rapport au coût global du nettoyage, celui des produits utilisés se situe autour de 100 000 francs par an.» Le matériel et les machines complètent cette facture globale de cent soixante mille francs par an évoqués au début de cet article.

### La proportion des produits «propres»

Par la voix du municipal Claude Uldry, la Municipalité de Nyon répondait dans la foulée à la question posée plus haut. L'intérêt de cet échange est d'éclairer une situation que l'on peut retrouver dans la plupart des communes suisses. La réorganisation du service avec l'installation, en 2006, de l'Office de maintenance assumant les commandes a permis une meilleure maîtrise à la fois des coûts et des résultats. Pour le municipal en charge de ce secteur: «On est passé d'une proportion de la



*Nyon se distingue des villes semblables avec un parking central très bien organisé et une série d'établissements publics qui appellent le nettoyage.*

moitié des produits employés qui répondaient aux normes proposées par la CIEM à une part de 80 à 90 pour cent de produits de nettoyage «propres» dès la fin de cette année 2008.» Ce résultat n'avait pu être atteint dans la période précédente à cause de la

concentration des commandes en début d'année. L'obstacle est désormais franchi.

«Pour faire le bon choix», commente en substance le municipal en charge de ces questions, «il faut tenir compte de plusieurs critères, par exemple la concen-

tration du produit et son efficacité sur différents sols. Même s'il ne constitue pas un critère principal pour le choix du produit, le prix doit également être pris en compte. Sans doute quelques produits spécifiques ne pourront pas être totalement remplacés. L'évolution de la technologie sera suivie avec attention, car elle commandera peut-être demain d'autres changements.»

Activité simple et répandue à tous les étages de la société, le nettoyage peut faire l'objet de recherches et de recommandations. Non seulement à travers la loi et ses applications, mais, plus simplement et de façon concrète, dans la vie quotidienne d'une communauté. C'est un peu plus qu'un constat, une bonne nouvelle.

*Robert Curtat*

### Pour un nettoyage écologique des bâtiments

La question de l'innocuité des produits chimiques, particulièrement ceux qui sont employés dans les tâches de nettoyage, est un thème récurrent qui occupe à la fois l'administration fédérale et le parlement. Une loi sur les produits chimiques a été débattue et adoptée par l'Assemblée fédérale en décembre 2000. Son application qui entraînait, entre autres, une adaptation au droit européen et aux prescriptions de l'UE a été mise en vigueur en août 2005. Comme le souligne le document officiel, «le nouveau droit a un impact positif sur l'environnement et sur l'être humain. Le droit suisse intègre des réglementations européennes plus strictes. Toutefois les règles éprouvées, comme l'interdiction des phosphates dans les produits de lessive, seront conservées dans le droit suisse, même si l'UE est plus souple sur ces points.»

L'application de la loi a suscité la naissance de la Communauté d'intérêt écologie et marché (CIEM) dont les membres sont principalement des administrations publiques – cantons, villes, Confédération – cherchant à promouvoir des achats conformes au dé-

veloppement durable. L'un des combats de cette communauté vise naturellement le champ du nettoyage des bâtiments dans la mesure où les mauvais choix en matière de produits peuvent être néfastes aux employés qui les utilisent, mais aussi aux stations d'épuration qu'ils saturent.

Les critères que la Communauté recommande s'appliquent aux produits utilisés pour nettoyer des bâtiments publics comme les écoles, centres de formation, bâtiments administratifs qui ne sont pas soumis à des exigences élevées en matière d'hygiène comme c'est le cas des hôpitaux.

Une analyse attentive des produits utilisés couramment dans le champ décrit fait apparaître des composants qui ne sont pas interdits par la loi suisse mais qui posent pourtant des problèmes dans la mesure où ils ne sont pas biodégradables et qu'ils entraînent des allergies pour le personnel qui les manie tous les jours.

Partant de ces constats, la CIEM a établi une recommandation visant une liste des produits adaptés ([www.ciem.ch](http://www.ciem.ch)), liste particulièrement utile à l'autorité au moment d'établir un ca-

hier des charges, partant un appel d'offres pour le nettoyage de ses bâtiments.

Par le même chenal on peut accéder à un manuel intitulé «Nettoyage des bâtiments économique et respectueux de l'environnement» proposant quelques mesures simples pour réduire les impacts du nettoyage. Le dosage correct des produits, le choix des fréquences de nettoyage, le recours aux microfibrilles qui favorisent une limitation drastique des produits de nettoyage figurent dans ce manuel.

Les exigences posées par la CIEM visent le produit, ses composants, la classe des produits Tenside, les adjuvants de lavage, les solvants, les composés organiques volatils, les produits de protection utilisés à l'intérieur des conteneurs, les parfums, enfin les autres composants. Cette palette large de produits doit satisfaire aux conditions des tests dits de l'OCDE qui stipulent une biodégradabilité mesurable par les spécialistes.

Information: Sébastien Piguet, CIEM, Tél. 021 624 64 94, [info@ciem.ch](mailto:info@ciem.ch)